

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019****Procès-Verbal**

Sur convocation en date du 20 mars 2019, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2019 à 20 h 30, à la Salle du Jugnon, sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

CONNORD Odile	MERLE Emmanuelle	CHEVILLARD Jean Luc
BOUCHER Jean Paul	LACOMBE Annick	BRUNET Myriam
GENESSAY Luc	CHESNEL Françoise	RIGAUD Jacqui
JOBAZET Jean Louis	JOLY Philippe	MOREL Régine
BLANC Jean Luc	CADEL Marielle	RAZUREL Valérie
BONHOURE Paola	JACQUEMET Rodolphe	BURTIN Béatrice
MERLE Sandra	CHATARD Kévin	MERCIER Catherine
CHARNAY Sylvain		

Etaient excusés : Mesdames, Messieurs

LAURENT Claude a donné pouvoir à Luc GENESSAY  
 BREVET Michel a donné pouvoir à Bernard PERRET  
 PERRIN Annie a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET  
 JANODY Patrice a donné pouvoir à Myriam BRUNET  
 MICHON Karine a donné pouvoir à Sylvain CHARNAY  
 SION Carole

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**Date d'affichage** : mardi 2 avril 2019

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2019**

### **Entendu le rapport de M. le Maire**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 février 2019.

## **2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

**Entendu M. le Maire qui s'est retiré au moment du vote conduit par Mme Odile Connord, Adjointe déléguée à la Petite enfance, l'Enfance, Jeunesse, Vie scolaire, Bibliothèque multimédia**

Réuni sous la présidence de Madame Odile Connord, Adjointe déléguée à la Petite enfance, l'Enfance, Jeunesse, Vie scolaire, Bibliothèque multimédia, après avoir constaté que M. le Maire s'est retiré au moment de procéder au vote,

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bernard Perret, et après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, décide, à l'unanimité, de :

- acter la présentation des comptes administratifs 2018 du budget général de la Commune et du budget annexe de l'assainissement qui se résume ainsi :

### **Budget général de la Commune**

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur reporté	+ 1 002 740.89 €

Dépenses de l'exercice	- 6 307 811.97 €
Recettes de l'exercice	+ 7 619 114.49 €
<b>Résultat comptable</b>	+ 1 311 302.52 €
<b>Résultat total de fonctionnement</b>	<b>+ 2 314 043.41 €</b>
<b>Investissement</b>	
Excédent antérieur reporté	+ 119 353.32€
Dépenses de l'exercice	- 2 720 866.35 €
Recettes de l'exercice	+ 1 790 529.14 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 930 337.21€
<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses	- 1 052 121.65 €
Recettes	+ 1 257 083.90 €
<b>Solde</b>	+ 204 962.25 €
<b>Déficit d'investissement constaté (y compris les restes à réaliser)</b>	<b>- 606 021.64 €</b>

#### Budget général annexe du service de l'assainissement

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent antérieur reporté	13 673.44 €
Dépenses de l'exercice	- 575 648.04 €
Recettes de l'exercice	+ 701 666.32 €
<b>Résultat comptable</b>	+ 126 018.28 €
<b>Résultat total de fonctionnement</b>	<b>+ 139 691.72 €</b>
<b>Investissement</b>	
Excédent antérieur reporté	401 197.00 €
Dépenses de l'exercice	- 1 283 140.48 €
Recettes de l'exercice	+ 797 640.78 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 485 499.70 €
<b>Déficit d'investissement 2018</b>	<b>- 84 302.70 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses	- 47 424.80 €
Recettes	+0 €
<b>Solde</b>	<b>- 47 424.80 €</b>
<b>Déficit d'investissement constaté (y compris les restes à réaliser)</b>	<b>- 131 727.50 €</b>

- constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- acter et approuver la présentation du bilan annuel 2018 des acquisitions et des cessions de la Commune de Viriat qui sera annexé au compte administratif 2018

### **3. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET PRIMITIF 2019**

**Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de M. Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'administration générale et à la sécurité**

Vu le compte administratif 2018 approuvé

Vu les propositions de la commission des Finances réunie le 14 mars 2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2018 du budget principal au budget primitif 2019 de la manière suivante :

<b>Budget communal</b>	
Excédent de fonctionnement constaté	<b>+ 2 314 043.41 €</b>
<b>L'affectation de ce résultat est proposée comme suit :</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	<b>606 021.64 €</b>
En report à la section de fonctionnement (002)	<b>+ 1 708 021.77 €</b>

#### **Éléments de discussion**

M. le Maire précise comme l'a fait M. Laurent, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'administration générale et à la sécurité, lors de la commission Finances du 14 mars dernier que les procédures d'affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement sur le budget principal de la Commune puis de transfert à la CA3B ne sont pas complètement fiabilisées. Dans ces conditions, il conviendra de présenter, le cas échéant, une Décision modificative ultérieurement dès lors que les mécanismes de transfert auront été validés par l'ensemble des acteurs.

### **4. VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DRESSES PAR LE TRESORIER MUNICIPAL**

**Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de M. Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'administration générale et à la sécurité**

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et après approbation du compte administratif,

Vu les comptes administratifs 2018,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déclarer que les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal pour l'exercice 2018 relatifs au budget principal et au budget annexe de l'assainissement n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019**

**Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de M. Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'administration générale et à la sécurité**

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu en séance du Conseil municipal du 26 février 2019 lequel a permis de faire le point sur l'estimation du Compte Administratif Communal 2018, l'évolution des indicateurs d'épargne, l'évolution de l'encours de la dette, les caractéristiques de l'encours de la dette, la capacité de désendettement, le point sur les engagements pluriannuels, le Programme Pluriannuel d'Investissement 2015-2020 et les orientations 2019

Vu les propositions de la commission des Finances, réunie le 14 mars 2019 qui a examiné les projets de budgets primitifs 2019 de la Commune et du service de l'assainissement,

Vu d'une part la présentation des projets de budgets par M. le Maire, à l'appui d'un diaporama projeté en séance, et d'autre part, les documents budgétaires communiqués à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

### **A. Vote des taux de la fiscalité locale : taxes foncières et taxe d'habitation**

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la Commune
- fixer les taux des impôts fonciers et taxe d'habitation pour l'exercice 2019 à leur niveau de 2001 soit :
  - o taxe d'habitation : 13.37 %
  - o taxe foncière sur le bâti : 15.04 %
  - o taxe foncière sur le non-bâti : 41.35 %

### **B. Budget principal de la Commune**

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver le budget principal de la Commune pour 2019 tel que présenté dans les documents joints à la présente,
- prendre acte que :
  - o la section de fonctionnement s'équilibre à 8 846 844.24 €
  - o le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à 2 683 297.24 €
  - o la section d'investissement s'équilibre à 7 255 164.78 €
  - o aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour 2019

### **Eléments d'explication**

La préparation du budget de fonctionnement 2019 a été conduite, comme en 2018, selon le principe : 0 % d'augmentation par rapport au CA 2018 alors qu'habituellement le point de comparaison était le BP de l'année n-1. Les éléments financiers marquant pour l'année à venir pour le budget de la Commune sont les suivants :

- **Les recettes réelles de fonctionnement diminueraient de -2.98 % % par rapport au CA 2018.**

- Au sein des recettes réelles de fonctionnement, le chapitre Produits des services et du domaine enregistrent une augmentation de 2.55 % par rapport au CA 2018. Cette augmentation est liée directement à la bonne fréquentation et au bon taux de remplissage des équipements d'accueil de la petite enfance et du restaurant scolaire.  
En 2018, le multiaccueil « Main dans la Main » a connu une augmentation sensible du nombre d'heures de présence soit 47 931 heures facturées pour 44 861 h d'accueil facturées en 2017. Cette augmentation est liée notamment à l'augmentation de la capacité d'accueil qui est de 36 places depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (contre 30 places auparavant). Le taux d'occupation s'élève en 2018 à plus de 82 %.  
Quant à la crèche familiale municipale « Premier pas », sa fréquentation diminue légèrement à 98.21 h/mois/enfant par place réelle d'accueil (99.36 h/mois/enfant en 2017, 95.98 h/mois/enfant en 2016, 100.09 h/mois/enfant en 2015 pour 93.83 h/mois/enfants 2014). S'agissant de la microcrèche « Petit à Petit » le nombre d'heures de présence continue de croître pour atteindre 17 036 h en 2018. Quant au restaurant scolaire, le nombre de repas servi sur l'année 2018 continue de croître pour atteindre 74 100 repas contre 71 365 repas en 2017 soit un taux de croissance annuelle de 3.83 % dont 61 525 pour les scolaires soit une croissance de 2.52 %.
- Quant aux chapitres impôts et taxe, il connaît une diminution de -2.38 % par rapport au CA 2018 en raison principalement d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CA3B (-116 826.24 €) liée à la prise en charge de la cotisation communale versée au SDIS. Enfin le chapitre Dotations et participations enregistre une diminution de – 6.77 % par rapport au CA 2018. Cela s'explique par une diminution :
  - \* du compte « autres participations » qui comptabilisait jusqu'en septembre 2018 le versement du fonds d'amorçage mis en place pour aider les communes à financer les temps d'activités périscolaires (50 €/enfant scolarisé).
  - \* du compte Participations CAF CMSA : la somme indiquée pour 2019 correspond bien à celle à percevoir pour l'année civile compte tenu d'une diminution de la contribution de la CAF versée pour les activités périscolaires : le montant de la participation accordée par la CAF pour l'école du mercredi est moins important que celui versé auparavant pour les temps d'activités périscolaires.
  - \* Si la DGF ne connaît plus de diminution liée à la suppression de la contribution due pour le redressement des comptes publics, elle continue à baisser dans le cas de la Commune de Viriat. En effet, la DGF fait partie d'une « enveloppe normée » dont le montant est stable mais dont le nombre de bénéficiaires augmente pour tenir compte des politiques mises en place par l'Etat (DGF bonifiées des communes nouvelles, des nouvelles intercommunalités). D'un versement annuel de 674 252 €, le montant de cette dotation n'est désormais plus que de 110 000 € par an. Pour la Commune, cela représente une perte de recettes de plus de **560 000 € par an par rapport à l'année de référence.**
- **Les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de + 1.29 % par rapport au CA 2018.**

- Les charges à caractère général se stabilisent par rapport au CA2018 (+0.70 %). Au niveau du compte « achats et variations de stocks », l'augmentation de 17 105.54 € correspond à une prévision de hausse du poste Fourniture de petits équipements pour les travaux en régie d'une part et d'autre du poste vêtements de travail. Dans ce cadre l'ensemble des tenues, qui sont en réalité des Equipements de Protection Individuelle, ont été renouvelées pour une mise en conformité par rapport à leur visibilité.  
Il est à noter une diminution constante du poste énergie-électricité, malgré les hausses tarifaires : en 2015 ce poste enregistrait une dépense totale de 280 501 euros contre 247 900 € prévus en 2019 soit une diminution de -11.62 %. Le poste fleurissement est maintenu au niveau de 2017 en l'absence de dépenses prévues pour les Floralies. La somme maintenue permettra d'investir dans des plantes vivaces et de couverture de pieds d'arbres.  
En termes de « services extérieurs », le poste contrats de prestations de services connaît une augmentation liée d'une part à l'imputation de dépenses pour l'assainissement (ce type de dépenses sera ensuite retraité dans le cadre de la convention financière de transfert des soldes à conclure avec la CA3B), et d'autre part à la nécessité de réaliser des diagnostics sur la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public et en particulier les écoles maternelles et élémentaires et les structures d'accueil collectif de la petite enfance. Plusieurs postes connaissent une hausse prévisionnelle en raison d'opérations particulières à entreprendre en 2019 : entretien des fossés d'intérêt général, location d'une balayeuse et d'une traçeuse, recours à une entreprise de mécanique agricole afin de palier l'absence de mécanicien agricole dans les effectifs communaux, augmentation du coût de l'assurance des véhicules légers, nécessité de reconduire les certifications détenues par les agents (habilitation électrique, CACES...).
- Les dépenses de personnel prévoient une hausse de +2.41 % soit près de 75 000 € par rapport au CA 2018. Cette augmentation s'explique par le GVT (Glissement Vieillesse Technique, avancement d'échelon et de grades) pour 18 000 €, la mise en place d'une prime exceptionnelle liée aux résultats communaux de l'année 2018 pour 21 000 €, le remplacement des agents en congés maternité, maladie et temps partiel thérapeutique pour 21 000 €, la hausse des cotisations à l'URSSAF et aux caisses de retraites pour 15 000 €.  
Aucune création d'emploi n'est prévue dans ce budget prévisionnel 2019.
- Les autres charges de gestion courante enregistrent une hausse modérée globale de 1.37 % qui masque d'une part la contribution au SDIS désormais prise en charge par la CA3B mais répercuter en diminution sur le montant de l'attribution de compensation versée à la Commune ((104 000 €) et d'autre part, la hausse des contributions dues aux organismes et notamment au SIEA (imputation de la participation aux travaux d'éclairage public dans la section de fonctionnement) ainsi que l'inscription d'une enveloppe de 50 000 € pour couvrir les dernières dépenses d'assainissement (solde de la prestation 2018 de traitement des eaux usées par la station d'épuration de la Ville de Bourg en Bresse).  
En matière de subventions, il est prévu d'une part une revalorisation des participations versées aux associations selon le détail présenté dans le point suivant et d'autre part un transfert des aides aux vacances versées aux familles qui seront désormais allouées par le CCAS.
- La diminution des charges financières (- 19 055 €) correspond à l'absence d'emprunts nouveaux souscrits depuis cinq exercices budgétaires et au désendettement de la Commune. D'un montant de 279 638 € en 2014, ce poste est désormais inférieur à 140 000 €.
- Il est à noter également au niveau des dépenses de fonctionnement :

- L'absence de contribution de la Commune de Viriat au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales compte tenu de la prise en charge de la totalité de cette contribution par la CA3B.
  - La suppression du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour les communes dont le taux de logement social est inférieur à 20 ou 25 % selon les cas. Les montants des cessions réalisées à titre gratuit (constatées au CA 2014 pour une partie de la parcelle AK 23 située au Crêt Déliat à Bourg Habitat d'une part, et d'autre part au CA 2015 pour l'opération Atout'Age avec Dynacité) annulent la pénalité qui aurait dû être versée.
- La capacité d'autofinancement s'élève à 1 586 205 € (recettes réelles – dépenses réelles). Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 1 708 021 € et de la déduction de la dotation aux amortissements de 610 930 €, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèverait à 2 683 296 €.
- Quant aux dépenses d'investissement, le programme de travaux comprend notamment :
- Des prestations d'études et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour définir la faisabilité pour la modification du PLU (ZA des Baisses, OAP la Barre), la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, la définition de l'aménagement de 3 carrefours critiques du centre-village, la mise au point d'un schéma de voirie, la réalisation d'un schéma hydraulique recensant les fossés d'intérêt général (150 k€)
  - Des acquisitions foncières liées aux travaux de voirie, à l'aménagement de modes doux de déplacement Route de Bourg, et à d'autres opportunités foncières qui pourraient se présenter. Une enveloppe budgétaire est également prévue pour le paiement des frais d'acte engendrés par la régularisation de la rétrocession des espaces à vocation public des anciens lotissements (299 k€)
  - le renouvellement de matériels et de mobilier pour les écoles maternelle (structure de jeux, four) et élémentaire (mobilier, machines à laver), de la Cité des enfants (mobilier), le restaurant scolaire (cellule de refroidissement), les structures d'accueil collectif de la petite enfance (jeux extérieurs, sièges auto, espace snoezelen...), le remplacement du groupe frigorifique de la chambre froide et l'agrandissement de l'espace scénique modulable de la salle des fêtes (121.2K€)
  - l'équipement en matériel et signalétique de voirie (acquisition de 3 robots tondeuse pour l'entretien des terrains de foot et de rugby, renouvellement de l'épareuse, 1 goupil électrique, 1 utilitaire électrique...) (244 k€)
  - des travaux de rénovation et de maintenance sur les bâtiments communaux y compris ceux liés à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et aux économies d'énergie : dispositif centralisé de chauffage des gymnases, l'équipement des écoles maternelle et élémentaire (remplacement des jeux, cabanes, rénovation de salle de classe, marquage aux sols de jeux...), aménagement d'un nouveau local pour la Police municipale, rénovation du logement d'urgence (148 k€)
  - L'équipement en vidéosurveillance à proximité des équipements publics ainsi que dans la Mairie historique au niveau de l'accueil (21k€)

- Gros entretien des terrains d'honneur foot ou rugby + entraînement foot et la réfection du parking du district départemental de foot (35 k€)
  - les travaux de reprise de concessions au cimetière (15k€)
  - des travaux d'éclairage public liés d'une part à de petites extensions du réseau et d'autre part, à une recherche d'économie d'énergie (installations d'horloges astronomiques...), amélioration de l'éclairage du terrain d'entraînement de foot, du remplacement en led de l'éclairage public de la Route de Paris (Fleyriat à la Neuve) (32k€)
  - la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de sécurisation des déplacements en entrées de village (Nord et Sud), du chemin du Moulin Riondaz, de l'Avenue de Mâcon, de Tanvol (75k€)
  - mise en service de l'agrandissement du parking de l'Eglise (10k€)
  - la réalisation de travaux de voirie sur chaussée : Chemin de la Cambuse, Rue de Majornas-Rue du Fort-Rue André Boule, reprise du plateau des Crêts, quartier Jayr, Tanvol, Rue de la Chambière, Chemin de la Bretandière, allée des vieilles écoles (485 k€)
  - la réalisation de réfection provisoire : Chemin des Fosses, carrefour et Chemin de la Perrinche, Chemins de Champagne, Vaccagnole, Crépignat, des Feuilles, du moulin de Champagne, de la Regottière, des Sources, des Hortensias, du Moulin Gallet, des Murailles, du Carrefour de la Craz et du Château (100 k€)
  - l'aménagement de cheminements doux : allée des vieilles écoles, square Prosper Convert, travaux sur le Chemin de la Gelière, remplacement des revêtements Rue Jacques Prévert, Lingeat, la Vigne et Rue des anciens combattants (60 k€)
  - la réalisation des projets structurants : relocalisation de la bibliothèque multimédia (acquisition en VEFA), la réfection du terrain synthétique de foot, la rénovation lourde de bâtiments communaux (salle des fêtes, salle de musique Thévenon, pompiers, vestiaires foot-rugby) la Maîtrise d'œuvre (MOE) pour l'aménagement d'un parcours sportif et ludique du pré des Carroniers (2 699.8 k€)
- Parmi les recettes d'investissement, il est à noter notamment :
- des produits des cessions de la maison située Rue du Côteau, du tènement des Tilleuls, du local implanté Impasse Chillely, du terrain de la zone des Baisses (597 k€)
  - des subventions liées à la réalisation de la Route de Bourg, la relocalisation de la bibliothèque multimédia et à la rénovation du terrain synthétique de foot (680 k€)
  - des remboursements du FCTVA et de la Taxe d'Aménagement pour 570 k€
  - le virement de la section de fonctionnement soit 2 683 296 €
- Compte tenu des recettes d'investissement prévues et malgré le volume important des dépenses d'investissement inscrites, la mise en œuvre du budget d'investissement ne nécessite pas de recours à l'emprunt

### **Éléments de discussion**

M. le Maire précise que ce budget ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition comme cela est le cas depuis 18 ans. M. le Maire indique que la possibilité de baisser ces taux d'imposition a été envisagée. Toutefois compte tenu du contexte très incertain, il a paru plus prudent de s'abstenir.



En réponse à la question de M. Genessay, Conseiller municipal délégué, les délégués communautaires indiquent ne pas avoir d'information de la part de la CA3B sur la date de programmation de la deuxième tranche de travaux d'assainissement collectif.

Mme Catherine Mercier, Conseillère municipale exprime sa satisfaction de voir dans le budget primitif l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation du projet de relocalisation de la bibliothèque multimédia ainsi qu'à la réfection des voiries dont certaines sont très détériorées. En réponse à la question de Mme Mercier, M. Genessay indique qu'au sein de l'enveloppe voirie et cheminement doux, il est prévu la réalisation de cheminement sur l'Allée des Vieilles Ecoles, la Route de Majornas, la Route de Tanvol en fonction de l'avancement des études de faisabilité. M. le Maire complète le propos en indiquant que sont programmés les aménagements des cheminements doux du square Prosper Convert, du Chemin de la Gelière et la rue Jacques Prévert.

## **6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES POUR L'ANNEE 2019**

### **Entendu le rapport de M. Emmanuelle MERLE, Adjointe au Maire déléguée à la cohésion sociale et à la vie associative**

Vu les propositions du groupe de travail Etudes des demandes de subvention réuni le 5 mars 2019, concernant l'attribution des subventions 2019 aux organismes et associations comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-joint,

Il est rappelé, s'agissant des associations sportives, que le montant des subventions annuelles attribuées a pour objet de soutenir les structures qui s'inscrivent dans une dynamique de rencontres sportives en particulier auprès de la jeunesse. Les subventions attribuées tiennent compte de plusieurs critères :

- le nombre de licenciés quel que soit leur lieu de résidence (viriat ou non)
- le niveau de l'encadrement (niveau de diplôme des éducateurs)
- le niveau de jeux (rencontres et compétitions sportives)

Enfin le montant de la subvention calculée selon les critères énumérés ci-dessus est complété par une somme forfaitaire. Celle-ci correspond au fait que le club concerné dispose d'une ou plusieurs équipes jouant soit au niveau régional (2 000 €), soit au niveau national (7 500 €). Ces deux montants ne se cumulent pas. Par ailleurs, il est précisé que l'année qui suit une rétrogradation du Club depuis le niveau national une somme forfaitaire de 3 750 € lui est attribuée.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune assure pour les clubs sportifs et les autres associations le nettoyage, l'entretien (tontes, traçage), les travaux de maintenance ainsi que la prise en charge des consommations de fluide (eau, électricité, gaz) des locaux et terrains mis à leur disposition.

En 2018, une comptabilité analytique a été mise en place. Elle a permis de déterminer le coût des dépenses affectées à chacun des bâtiments sportifs et de loisirs mis à disposition des clubs et des associations. Présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2019, le coût de ces dépenses s'élève à 204 031.17 € pour les bâtiments mis à la disposition des associations sportives.

Comme en 2018, il est proposé de revaloriser les forfaits financiers appliqués aux associations sportives pour déterminer le montant de la participation financière de la Commune. De la même manière, en fonction de leur objet, une revalorisation sera également appliquée aux associations à vocation culturelle et de loisirs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer les participations financières communales 2019 aux organismes et associations comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-joint
- noter que le montant total de la participation financière de ces subventions s'élève pour 2019 à 145 120 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif (notamment articles 6574, 6281, 65736)

## **7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES STRUCTURES DU POLE PETITE ENFANCE DE VIRIAT**

**Entendu le rapport de Mme Odile CONNORD, Adjointe déléguée à la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Vie scolaire, Bibliothèque multimédia**

Par courrier reçu le 29 janvier 2019, les services de la Ligue de l'Enseignement-FOL 01 a confirmé la possibilité pour la Commune de Viriat de participer au programme Lire et Faire Lire notamment au bénéfice des enfants accueillis dans les structures du pôle Petite Enfance (multiaccueil Main dans la Main, crèche familiale Premier Pas, micro-crèche Petit à Petit, temps d'accueil collectif des assistantes maternelles indépendantes organisés par le RAM Babilou).

Ce programme intergénérationnel de lutte contre l'illettrisme porté par l'équipe pédagogique et Mme Catherine Barbier (bénévole lectrice) peut permettre de surmonter les écarts de maîtrise du langage. Dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté portée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, il est constaté qu'à 4 ans, l'écart de pratique familiale du langage est d'environ 1 000 heures selon les origines sociales et qu'à l'entrée du CP à 6 ans, il existe une différence de 1000 mots maîtrisés à l'avantage des enfants issus de milieux favorisés.

Dans ces conditions, l'intervention de la bénévole lectrice s'organiserait au sein du pôle Petite Enfance, tous les lundis dans la matinée.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé la signature d'une convention de partenariat et d'un avenant précisant les modalités d'intervention entre la ligue de l'enseignement-FOL01 et la Commune de Viriat. (cf exemplaire joint à la présente note de synthèse).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes de la convention et de son avenant joints à la présente note de synthèse
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **8. SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN (SERVICE FRANCE DOMAINE) : MAISON VIOLY**

**Entendu le rapport de M. le Maire**

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010,

Un opérateur serait intéressé pour acquérir le tènement Violy situé au croisement 117 Rue de la Chambière et du 117 Rue des Vareys afin d'y implanter une structure privée d'accueil collectif de la petite enfance. Cette maison a été acquise par voie de préemption en septembre 2015.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaines de la DDFIP afin de connaître la valeur vénale de la parcelle cadastrée BL n°3 pour une surface de 737 m<sup>2</sup>
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

### **Éléments de discussion**

M. le Maire indique qu'une entreprise privée est intéressée par l'acquisition du tènement pour implanter une crèche à horaires atypiques. En réponse à la question de Mme Mercier, Conseillère municipale, M. le Maire précise que la Commune sera vigilante sur le contenu du projet et les modalités de fonctionnement.

## **9. DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES**

**Entendu le rapport de M. Michel BREVET, Adjoint au Maire délégué aux Bâtiments, à la Voirie, à l'Accessibilité, à la Sécurité incendie et au Cimetière**

Vu la demande d'avis par courriel aux membres de la commission Bâtiments Voirie

Il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles* ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Afin de pouvoir fournir une adresse aux futurs habitants du lotissement de M. Emonard situé à Lingeat, il convient de procéder à la dénomination de la nouvelle voie créée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- approuver la proposition de dénomination suivante : Impasse de LINGEAT
- informer les futurs habitants et de fournir les attestations correspondantes
- demander aux services techniques municipaux de mettre en place la signalétique correspondante
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

### **Éléments de discussion**

M. le Maire précise que le nom est bien Impasse de Lingeat.

## **10. BILAN ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT 2018**

**Entendu le rapport de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Assainissement, l'Urbanisme appliqué et droits des sols**

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement collectif, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, qui prévoit la rédaction par l'exploitant d'un bilan annuel des contrôles de fonctionnement du système d'assainissement effectués

Vu le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement de 2018

Pour Viriat, l'objectif du bilan est d'établir une synthèse des opérations de surveillance réalisées sur les ouvrages d'assainissement de la Commune, de justifier de la qualité et de la fiabilité des dispositifs de mesure, d'analyser les performances et les éventuels problèmes de fonctionnement rencontrés.

Le bilan réalisé par les services techniques de la Commune comprend :

- une présentation
- les opérations d'entretien et de suivi des infrastructures
- le suivi de la pollution
- le programme des travaux d'investissement
- des annexes

Ce rapport est ensuite transmis à la régie de Bourg en Bresse qui collecte l'ensemble des rapports réalisés sur les réseaux des communes rattachées à la STEP pour les annexer au bilan annuel du fonctionnement de la station d'épuration. Le document complet est ensuite adressé au service de la police de l'eau et à l'agence de l'eau.

Il est à noter que compte tenu du transfert de la compétence eau potable assainissement et eaux pluviales depuis le 1er janvier 2019, les prochains rapports seront rédigés et approuvés par la CA3B.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la communication du bilan annuel 2018 du fonctionnement du réseau d'assainissement

### **Eléments de discussion**

M. Chevillard, Adjoint au Maire délégué à l'Assainissement, l'Urbanisme appliqué et droits des sols, indique que des corrections sont à apporter notamment au niveau du linéaire du réseau d'assainissement soit 58 km au total.

En réponse à la question de Mme Mercier, M. Chevillard indique que tous les riverains concernés par le raccordement ont reçu la facture qui a été établie avant le transfert de la compétence à CA3B afin de garantir la pérennité du prix pratiqué antérieurement. Concrètement, les raccordements sont en cours.

A cette occasion, M. le Maire remercie tous les élus de la Commune qui ont eu la charge de cette délégation particulièrement importante pour le développement de la Commune.

## **11. ACTES DE GESTION DU MAIRE**

### **1°/ CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION TERRAIN SYNTHETIQUE AU PARC DES SPORTS**

Une consultation restreinte a été réalisée pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le remplacement du revêtement du terrain synthétique de foot. Deux entreprises ont adressé des propositions, A2C et REAL SPORT. Après analyse des offres, l'entreprise REAL SPORT a été retenue pour un montant total de 9 300 € HT soit 11 160 € TTC.

## **12. INFORMATIONS**

**Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Assainissement, l'Urbanisme appliqué et droits des sols**, précise que la consultation pour la réalisation des travaux de rénovation du terrain synthétique est en ligne sur le site <https://marchespublics.ain.fr>. Les entreprises peuvent adresser leurs offres jusqu'au 22 avril prochain. Jean-Luc Chevillard informe du dépôt d'un Permis de Construire par Alfa 3A pour la construction d'un bâtiment (R+1) sur le tènement du CPA destiné à accueillir 24 logements. L'accès de ce bâtiment s'effectuerait par le biais d'une servitude de droit privé. M. le Maire précise que le projet vise à rassembler sur un même site et à proximité d'une structure de soins des gens en grande précarité psychique. Cette solution paraît plus adaptée que celles mises en œuvre jusqu'à présent qui consistait à héberger ce type de personnes dans le parc social classique sans proche des soins, convention CPA et Alfa 3A

**Annick Lacombe, Adjointe au Maire déléguée aux Personnes âgées, aux Handicapés, aux nouveaux habitants, aux animations** indique que les ateliers Tablettes organisées par l'ADAPA ont rencontré un franc succès : 76 personnes ont déjà été formées. Deux autres ateliers sont déjà programmés pour septembre 2019. Annick Lacombe indique que le flyer diffusé avec les éléments du Conseil municipal concerne une exposition réalisée par les résidents Haissor de Atout Age. Le COPIL coordination des structures seniors se réunira le 11 avril prochain à 9 heures afin de préparer l'après midi interclub ainsi que la semaine bleue. Annick Lacombe adresse ses remerciements à tous ceux qui ont participé à l'encadrement du défilé du carnaval. Pour la vogue qui aura lieu mi-mai, la commission Animations prévoit de dynamiser cette manifestation en organisant des courses aînés-enfants. S'agissant du 50<sup>ième</sup> anniversaire de la salle des fêtes, compte tenu du délai imparti pour organiser un événement, un « flash » sera réalisé à l'occasion de la marche gourmande. Une exposition, faisant suite à des recherches conduites avec l'association Prosper Convert et les anciens Présidents du Comité des Fêtes, sera réalisée en 2020. Annick Lacombe invite les conseillers municipaux intéressés pour faire partie de l'équipe « Mairie de Viriat » lors du Marathon des entreprises à se faire connaître.

**Jean-Paul Boucher, Adjoint au Maire délégué au Développement durable et à la communication**, indique que les travaux d'aménagement des déplacements doux Route de Bourg s'achèvent. Une réception provisoire est prévue la semaine prochaine. Jean-Luc Chevillard indique que la délimitation entre la bande roulante les accotements est parfois défaillante. Sylvain Charnay, Conseiller municipal ajoute que l'enrobé de la bande piétonne semble de moins bonne qualité que celle réalisée pour la piste cyclable.

Jean-Paul Boucher indique avoir participé avec Luc Genessay à une réunion technique organisée par CA3B au sujet de la voie verte le 19 mars dernier. Jean-Paul Boucher a demandé à CA3B de venir présenter le projet de voie verte sur Viriat aux commissions Développement durable et voirie. Des dates de réunion devraient être proposées prochainement par les techniciens de CA3B. Jean-Paul Boucher et Luc Genessay indiquent que CA3B n'a apporté aucune solution aux difficultés de tracés soulevés par Viriat à maintes reprises (connexion autoroute, chemin des Greffets, casse Chiniard). M. le Maire indique qu'il a saisi officiellement CA3B par courrier à ce sujet le 18 février 2019. A ce jour aucune réponse ne lui a été apportée.

**Luc Genessay, Conseiller municipal délégué au développement urbain et à la planification**, indique qu'il a visité en avant première le nouveau plateau technique de l'Hôpital Fleuryat.

**Odile Connord, Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance, à l'enfance, jeunesse, vie scolaire et à la bibliothèque multimédia** rappelle la tenue des conseils d'école et le début des inscriptions pour les petits qui seront scolarisés pour la première fois à l'école maternelle. Concernant les éléments sur les transports demandés par Catherine Mercier, Odile Connord indique que des données pourront être fournies par le nouveau délégué Kéolis prochainement.

**Myriam Brunet, Adjointe au maire délégué à la Culture, au Patrimoine et au Fleurissement,** retrace les différentes animations proposées par le service de la bibliothèque multimédia en lien avec le *Printemps des Auteurs* (exposition, présentation de l'album sur le petit chaperon rouge, présence des auteurs dans les classes, dédicaces). Myriam Brunet effectue le compte-rendu des assemblées générales des associations à vocation culturelle : Amitiés Sorbolo Viriat (préparation du séjour destiné aux jeunes cet été, délégation à prévoir pour rencontrer les nouveaux élus italiens issus de la fusion des deux villages , préparation de l'anniversaire des 20 ans du jumelage en 2020) ; Comité de fleurissement (les nouveaux équipements numériques de la salle des fêtes ont permis de mettre en valeur les photos) ; le Sésame (partenariat boîte à livres), Viriat Voinesti (mise en activité réduite de l'association compte tenu de la position des autorités roumaines sur les projets de jumelage et de Voinesti en particulier).

**Emmanuelle Merle, Adjointe au Maire déléguée à la cohésion sociale et à la vie associative,** rappelle aux membres du Conseil municipal la tenue des élections européennes le 26 mai prochain. Emmanuelle Merle ajoute qu'un référendum est envisagé à cette occasion, les Préfectures donnant des consignes de préparation en ce sens. Si tel est le cas, il faudra organiser 5 X 2= 10 bureaux ce qui nécessitera la présence de tous les conseillers municipaux pour tenir les bureaux de vote. Emmanuelle Merle fait déjà circuler un tableau pour recenser les vœux de chacun pour la tenue des bureaux de vote. Une information sera faite également lors du prochain conseil municipal. Emmanuelle Merle rappelle l'organisation samedi 30 mars de la traditionnelle cérémonie des jeunes citoyens qui marquent la majorité et la possibilité de voter. A cette occasion, il sera remis le livret citoyen.

En réponse à la question de Catherine Mercier, Luc Genessay indique que le débouché du lieu dit Créchon sur la Route Départementale au niveau de la Perrinche sera étudié.

S'agissant du tableau des indemnités d'éviction agricole demandé par Catherine Mercier, il est rappelé que l'aménagement des déplacements doux de la Route de Bourg nécessite l'élaboration de plus de 60 actes administratifs de vente. Ce sont les seuls documents qui attestent de l'exploitation ou non des propriétés par un exploitant agricole et donc l'attribution ou non d'indemnités d'éviction.

Ces actes concernent le plus souvent des indivisions (entre 6 et 10 copropriétaires) au sein desquelles il est à déplorer des décès qui relancent des procédures de succession.

Comme il avait été constaté des erreurs lorsque les tableaux ont été dressés sur les dires des exploitants, il a été demandé aux services de reprendre les tableaux une fois les actes de vente passés.

En réponse à la question de Sylvain Charnay et après vérification, le remplacement des radiants du gymnase des Crêts est prévu dans le budget 2019 (le devis étant d'ores et déjà accepté). L'entreprise attend la libération de la salle de gym, prévue en juillet, pour pouvoir effectuer les travaux.

**M. le Maire** lève la séance à 22 h 15